



République Française

Ville de SAUSSET-LES-PINS publié le 02-10-23

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51
www.ville-sausset-les-pins.fr

Envoyé en préfecture le 02/10/2023
Reçu en préfecture le 02/10/2023
Publié le
ID : 013-211301049-20230928-DEL2023_09_10-DE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 28 septembre 2023

Nombre de membres

Afférents : 29

Présents : 24

Qui ont pris au vote : 27 (M. DETRAY est arrivé après le vote)

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit du mois de septembre à 19 heures, le conseil municipal de la commune de Sausset-les-Pins, s'est réuni à la Salle des Arts et de la Culture, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément à l'article L 2121-10, du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Maxime MARCHAND, Maire.

Etaient présents à cette assemblée :

Maxime MARCHAND, Maire,

Les adjoints : Mme Marie-Laure WALTHER, M. Jean-Louis LABOURAYRE, Mme Christelle BURRIAT, M. Serge AMBAN, Mme Cécile BONNEAU, M. Anthony BICCHIERAI, Mme Julie SAVI, M. Stéphane DETRAY.

Les conseillers municipaux :

M. André MOURGUES, M. Patrice THOMAS, M. Jacques SABATIER, M. Francis GENGOUX, Mme Géraldine CAMPENS, Mme Dominique PIGNATEL, Mme Valérie WILLEMART, Mme Elisabeth MARAINI, Mme Marion NEFF, M. Pierre-Valentin VERNHES, M. Alain LEVINSPUHL, M. Etienne HERPIN, Mme Christine BEAULIEU, Mme Valérie MASSON-RAGUSA, Mme Marjolaine CHATONEY, M. Philippe GALIZZI.

Excusés, avaient donné procuration :

M. Anthony BICCHIERAI à Mme Elisabeth MARAINI

Mme Julie DESMOULINS à M. Jean-Louis LABOURAYRE

M. Didier ZIKA procuration à Mme Marie-Laure WALTHER

Mme Mary-Christine BERTRANDY-CAMPANA à M. Alain LEVINSPUHL

Absents : M. Bruno CHAIX

DELIBERATION N° 2023-09-10

Nomenclature Actes 3.5

PROJET DE TRAVAUX DE DRAGAGES D'ENTRETIEN DES PORTS MARITIMES DE LA METROPOLE D'AIX -MARSEILLES-PROVENCE, DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHONE ET DES BASES NAUTIQUES DES VILLES DE CARRY-LE-ROUET, MARSEILLE et SAINT CHAMAS – OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE

Rapporteur : M. le maire

En exécution de l'arrêté du Préfet des Bouches-du-Rhône du 04 septembre 2023, il sera procédé du 02 octobre au 02 novembre 2023 inclus, à l'ouverture d'une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale relevant de l'article L.181-1 du code de l'environnement au titre de la législation sur l'eau et portant évaluation des incidence Natura 2000, concernant le projet de dragages d'entretien des ports maritimes de la Métropole Aix-Marseille Provence, du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et des bases nautiques des villes de Carry-le-Rouet, Marseille et Saint Chamass.

Monsieur le Commissaire Enquêteur tiendra une permanence en Mairie le vendredi 13 octobre 2023 de 9h00 à 12h00.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal de donner un avis favorable au projet d'ouverture d'une enquête publique de dragages d'entretien des ports maritimes de la Métropole Aix-Marseille Provence, du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et des bases nautiques des villes de Carry-le-Rouet, Marseille et Saint Chamas.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29,
VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L.2111-1 et L.2141-1 et suivants,

VU l'arrêté préfectoral du 04 septembre 2023, portant ouverture d'une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale au titre de l'article L.181-1 du code de l'environnement, concernant le projet de travaux de dragage et d'entretien des ports maritimes de la Métropole d'Aix en Provence, du Conseil Départemental des Bouches du Rhône et des bases nautiques des villes de Carry-le-Rouet, Marseille et Saint Chamas,

CONSIDERANT que dans le cadre de l'instruction du dossier de demande d'autorisation environnementale, relevant de l'article L.181-1 du code de l'environnement, au titre de la législation sur l'eau et portant évaluation des incidences Natura 2000, concernant le projet de dragages d'entretien des ports maritimes de la Métropole Aix-Marseille Provence, du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et des bases nautiques des villes de Carry-le-Rouet, Marseille et Saint Chamas, Monsieur le Préfet a prescrit l'ouverture d'une enquête publique qui se déroulera du 02 octobre 2023 au 02 novembre 2023 inclus.

Le projet prévoit également le rechargement de certaines plages du département avec des sédiments dragués compatibles avec cette destination.

Le projet est présenté par la Métropole Aix-Marseille Provence en qualité de mandataire

Et après en avoir délibéré,

DONNE un avis favorable au projet d'ouverture d'une enquête publique de dragages d'entretien des ports maritimes de la Métropole Aix-Marseille Provence, du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et des bases nautiques des villes de Carry-le-Rouet, Marseille et Saint Chamas ainsi que le rechargement de certaines plages du département avec des sédiments dragués compatibles avec cette destination.

VOTE :

Pour : UNANIMITE

Contre :

Abstention :



Le Maire,
Maxime MARCHAND

